

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 04 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre du mois d'avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 4 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Mattieu MANCEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU

4 pouvoirs :

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Claude LAURANTIN a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Alain JEZEQUEL a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Maryse BARIGAULT, Dominique GUILBOT, Alain JEZEQUEL, Jean-Claude LAURANTIN

Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 29 mars 2023

=====

**COMPTABILITE – FINANCES - FISCALITE
Subvention aux associations**

- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- **Vu** les demandes de subvention déposées
- **Vu** les documents fournis : compte rendu d'activité et budget prévisionnel

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire accorde les subventions suivantes :

Nom du demandeur	Montant au titre de l'année 2023
Centre Socio Culturel AVT – Aide au fonctionnement	105 614,40 €
Centre Socio Culturel AVT – Remboursement fluides	30 662,24 €
Ecole de musique	14 286,80 €
Radio Gâtine	250,00 €
Bocage Gâtine Jeunesse	770,00 €
Toit en Gâtine	3 116,48 €
CSC AVT : Festival « Les murs ont des oreilles »	2 000,00 €
CSC AVT : Festival « Musiques et Danses du Monde »	3 000,00 €
Les Rendez-vous de Saint Loup	4 500,00 €

Nom du demandeur	Montant au titre de l'année 2022
Mission Locale du Thouarsais	2 276,50 €
Mission Locale de Parthenay	2 276,50 €

Fait et délibéré, à Airvault, le 4 avril 2023
Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance,
Viviane CHABAUTY

Le Président,
Olivier FOUILLET

**Annule et remplace la délibération
D2023-021 visée le 05/05/2023**

AR-Préfecture

079-200041416-20230718-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-07-2023

Publication le : 18-07-2023

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat